

Aux personnes désirant s'opposer à l'approbation du chapitre 92 des règlements de 2022

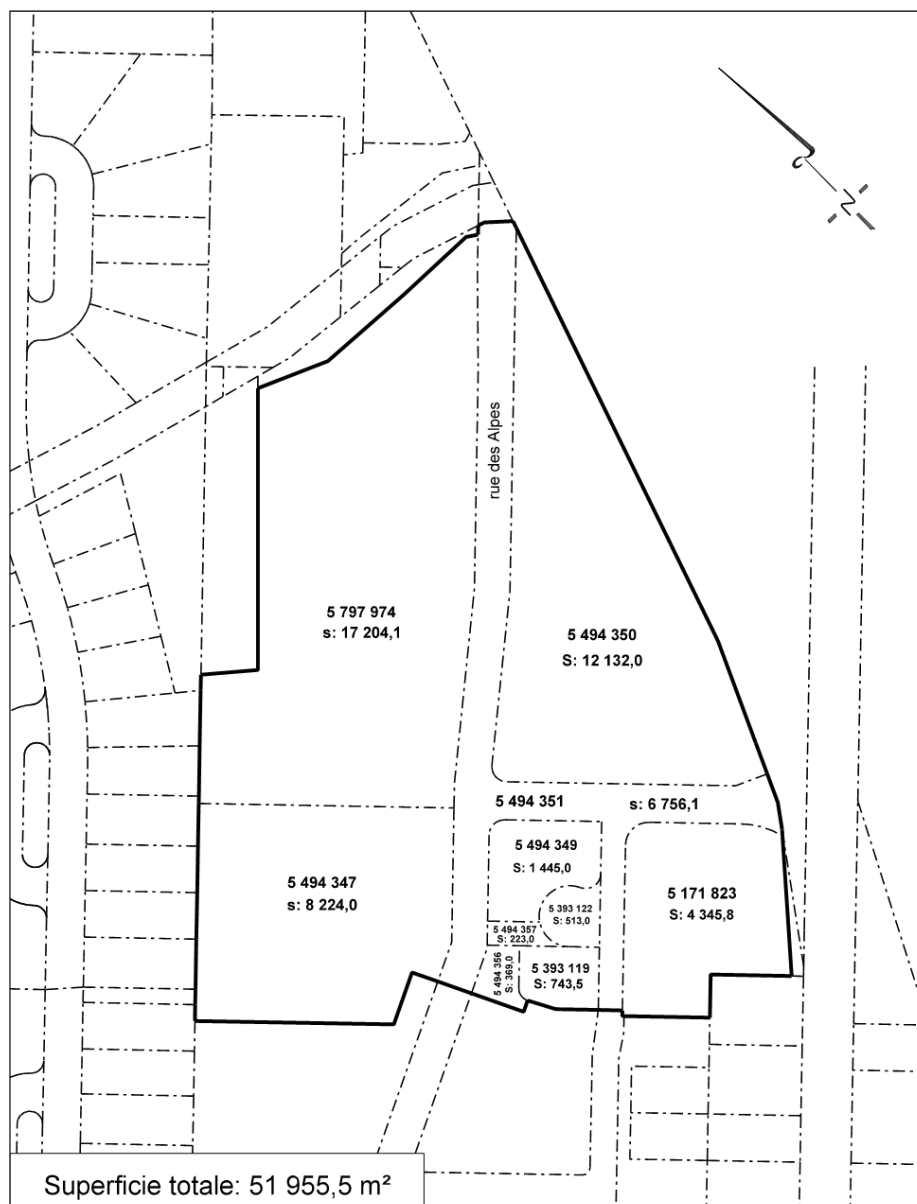
Conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné, à toute personne désirant s'opposer à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, du chapitre 92 des règlements de 2022, de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 juillet 2022, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Chenaux et de la rue des Balkans, l'ajout d'une voie de virage protégée et la construction d'îlots centraux et décrétant un emprunt à cette fin de 1 578 000,00 \$ (2019, chapitre 4) afin de remplacer le bassin de taxation montré à l'annexe II (2022, chapitre 92).
- 2 Le chapitre 92 des règlements de 2022 a pour objet de remplacer le bassin de taxation.

Annexe actuelle
selon le chapitre 4 des règlements de 2019

ANNEXE II

BASSIN DE TAXATION (Article 4)

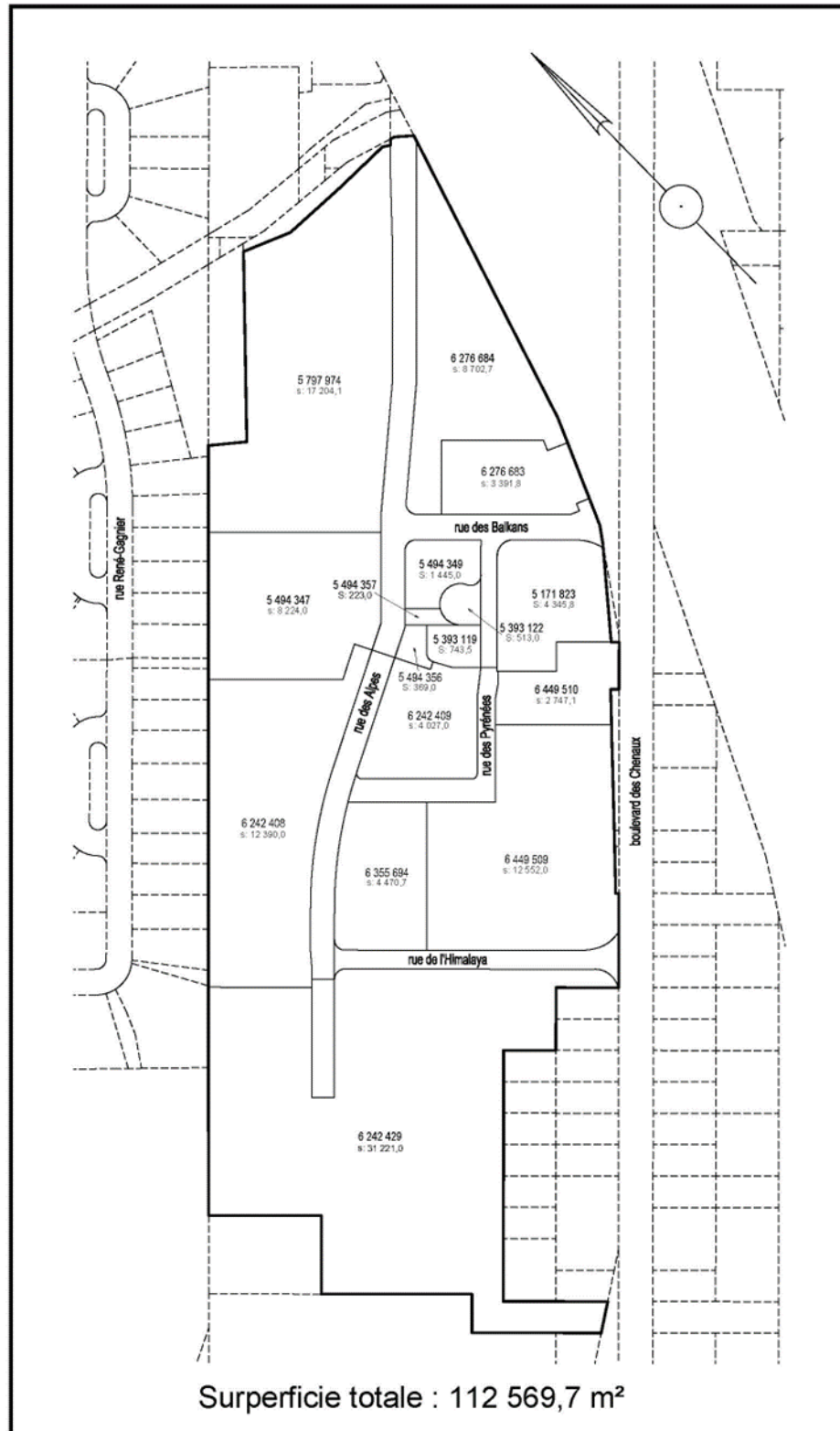


Annexe envisagée
selon le chapitre 92 des règlements de 2022

ANNEXE II

BASSIN DE TAXATION

(Article 4)



3 Le chapitre 92 des règlements de 2022 doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

4 Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre doit lui en faire part par écrit, dans les 30 jours de la date du présent avis, à l'adresse ci-après indiquée en mentionnant comme référence « Dossier n° AM 293821 » :

Centre de gestion documentaire et du registraire
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3

5 Tant le chapitre 4 des règlements de 2019 que le chapitre 92 des règlements de 2022 peuvent être consultés en faisant une demande à greffe@v3r.net.

Trois-Rivières, ce 20 juillet 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002